

Journée droit des sociétés

La SAS, actualités et difficultés · Actualité des pactes d'associés

DATE

24 novembre 2026

HORAIRES

9h00 – 17h30

6 heures

LIEU

Hôtel Sofitel
Bellecour – Lyon

TARIF

300 €

par participant

Deux formations, une journée

Matin

9h00 – 12h30
3 heures



La SAS, actualités et difficultés

Les associés (statut individuel, décisions collectives et nullités après « Larzul 3 ») et les dirigeants (exercice et fin des fonctions).

Après-midi

14h00 – 17h30
3 heures



Actualité des pactes d'associés

Les pactes d'associés de leur conclusion à leur devenir : place de la société, articulation avec les statuts, promesses de cession, conventions de vote, non-concurrence.

Chaque formation peut être suivie séparément (250 € HT la demijournée). Le package réunit les deux à un tarif préférentiel.

Formation animée par



**Jean-François
Hamelin**

Professeur
Université Bourgogne Europe

Déroulé de la journée

6 h de formation



Contenu du programme

01 Les associés

A Le statut individuel

- ◆ La clause d'exclusion
- ◆ La violation des clauses statutaires (préemption)
- ◆ L'agrément des héritiers

B Les décisions collectives

- ◆ L'aménagement du droit de vote et de la majorité
- ◆ La nullité des décisions collectives

Cass. com., 11 févr. 2026, n° 24-18.524 (« Larzul 3 ») - Ord. n° 2025-229 du 12 mars 2025

02 Les dirigeants

A L'exercice des fonctions

- ◆ Le représentant permanent
- ◆ Les pouvoirs du directeur général
- ◆ La responsabilité civile (insuffisance d'actif)
- ◆ Le dépôt des comptes

B La fin des fonctions

- ◆ La révocation
- ◆ L'articulation entre les actes statutaires et extrastatutaires
- ◆ La démission

Contenu du programme

01 La conclusion du pacte

A La place de la société

- ◆ Partie ou tiers ?
- ◆ En présence de la société : la société gardienne du pacte ?

B L'articulation des statuts et du pacte

- ◆ Compléter ou déroger ?
- ◆ SAS et autres formes sociales

02 Le contenu du pacte

A Les promesses de cession

- ◆ Le prix : art. 1592 ou art. 1843-4 du code civil ?
- ◆ Les clauses d'entraînement (*drag along*), d'offre alternative (buy or sell) et de bad leaver

B Les conventions de vote

- ◆ Validité
- ◆ Efficacité

C L'obligation de non-concurrence

- ◆ Validité
- ◆ Efficacité

03 Le devenir du pacte

A La durée du pacte

- ◆ Durée du pacte, durées des clauses
- ◆ Durée déterminée ou durée indéterminée
- ◆ Fin du pacte et sortie du pacte

B L'évolution du pacte

- ◆ La transmission
- ◆ La modification

Informations pratiques

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Formation en présentiel associant aspects théoriques et pratiques, sur la base d'un PowerPoint.

SUPPORT

Le PowerPoint est adressé au format PDF à chaque participant à l'issue de la formation.

SUIVI ET ÉVALUATION

Temps d'échange en fin de séance ; questions ultérieures transmises à l'intervenant par l'organisateur.

VALIDATION

Attestation du nombre d'heures suivies, conformément aux modalités arrêtées par le Conseil national des barreaux.

PUBLIC & NIVEAU

Avocats · Niveau 2 : intermédiaire (approfondissement des connaissances et des pratiques).

CONTACT & INSCRIPTION

M. Franck Goncalves
06.42.12.12.18
contact@pagesdedoctrine.fr